



DELIBERATION N° 2024-16

Objet : Programme de restauration des mares en Saône et Loire Demande de subvention auprès du Fonds Vert

Le 9 juillet 2024 à 9H

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE
Date de convocation : 01/107/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Thierry GIMENEZ, Pierre AUVOLAT, Guillaume DESCAVE, Michel LAMARQUE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Jean FARIZY, Gérard SIMOND (suppléant).

Absents excusés : Sylviane TERNISIEN, Christian LAVENIR, Jérémie LACROIX.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

M. le Président rappelle qu'un programme de restauration des mares est prévu au contrat de rivière 2024-2026. Il précise que ce programme prévoit en 1^{ère} tranche la restauration de 10 mares en Saône et Loire en 2024-2025. Il indique que sur les conseils de l'Agence de l'Eau, une demande de subvention va être faite auprès du Fonds Vert.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

ACCEPTE la dépense prévisionnelle de 35 000€HT pour la restauration de 10 mares sur la partie Saône et Loire du bassin du Sornin en 1^{ère} tranche de ce programme (2024-2025) ;

SOLLICITE une subvention auprès du Fonds Vert à hauteur de 80% des dépenses (seul financeur potentiel identifié pour cette 1^{ère} tranche de travaux) ;

AUTORISE le président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce programme ;

DIT que la dépense est prévue au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **11 JUIL. 2024**

Publié le : **11 JUIL. 2024**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 09/07/2024

Le Président du SYMISOA
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance
M. Pierre AUVOLAT

